Commémoration de la catastrophe du 2 février 1965 à AVION

La mine était pourvoyeuse d'emplois, la mine, organisatrice de vie, tout lui appartenait, la mine, destructrice de vies aussi.

Nous commémorons aujourd'hui, nos camarades victimes de la mine, mais aussi une corporation dont le métier était dur, dangereux, qui ne cesse de tuer des hommes.

Nous commémorons une histoire, celle de la mine, des mineurs, leurs traditions, leurs lieux de vie, qu'il ne faut pas oublier, un passé qu'il faut transmettre aux nouvelles générations.

Une vie dans nos corons, faite de peines, de joies, de convivialités, de partage et de solidarité.

La catastrophe du 2 février 1965 a soulevé d'autant plus d'indignation qu'elle n'est malheureusement pas la première.

En effet, l'histoire des compagnies minières, plus tard celle des houillères nationalisées est jalonnée de catastrophes en tous genres.

La catastrophe de la Fosse 7 d'Avion a été vécue douloureusement.
C'est parce que cette fosse connaît, ce 2 février sa quatrième catastrophe collective ;

- 10 septembre 1948 – 7 victimes
- 16 mars 1957 – 3 victimes, 2 blessés
- 22 décembre 1959 – 2 bowetteurs sont tués à la suite d'un dégagement instantané de grisou :

Le 25 janvier 1930, une jeune fille de 15 ans dont j'ignore le nom, tombe dans le puits.

En prenant en compte les accidents mortels, c'est 30 avionnais qui ont été victimes d'accident du travail.

Les archives à notre disposition dénombrent 44 catastrophes entre le 9 avril 1823 et le 27 décembre 1974 pour le Nord/Pas-de-Calais, faisant 1619 victimes et 82 blessés.

Le grisou est à l'origine de ces accidents mortels.

Le 2 février 1965 nos 21 camarades trouvent la mort dans la taille Marthe à moins 700 mètres de profondeur, lors d'un coup de grisou d'une puissance indescriptible, grisou qui s'est accumulé pendant un long week-end de repos.

Par esprit d'économie, les ventilateurs des voies en creusement avaient été arrêtées, permettant l'accumulation de grisou.

Plus on descendait pour exploiter, plus le grisou était présent.

En 1959, à moins 904 m dans la bowette 7001, un dégagement de grisou instantané a tué Bernard Pilarski et Donedde Fortuné 19 ans.

Les mineurs étaient habitués au grisou, mais ils étaient prudents lorsque celui-ci se manifestait.

En 1984, le Comité d'Entreprise, que je présidais a proposé à Monsieur Velame alors Directeur de bassin, de mettre en place un moyen de continuer à l'exploiter, de le commercialiser, permettant de payer les retraites des mineurs

Ce fut un refus du gouvernement.

Nous savions que le grisou se manifesterait à un moment ou un autre, étant plus léger que l'air, il remonterait à la surface.

C'est ce qui s'est produit à Wingles et au 7 d'Avion, sans incident grave mais la démonstration était faite que le grisou est un danger, qui se manifestera de nouveau.

Je ne reviendrai pas sur Méthamine, un groupe privé qui fait de l'argent avec celui-ci, mais les mineurs ne vont pas en bénéficier.

On pouvait espérer, y penser mais ce n'est pas l'objectif des dirigeants du pays comme des grands financiers.

Au contraire, on continue à détruire ce que les mineurs ont bâti.

Au contraire, il faut effacer l'histoire minière, la protection sociale, transférer tous leurs droits au régime général, raser en grande partie le logement minier et le transférer dans des groupes privés qui vont louer à des prix exorbitants.

Aujourd'hui, des familles de mineurs n'ont pas encore vécu dans un logement réhabilité.

Quelles dispositions prend-on pour traiter favorablement les maladies professionnelles ? toutes les démarches administratives sont aménagées afin de ne pas obtenir gain de cause et décourager les intéressés de poursuivre l'objet d'une réparation.

Des dispositions ont été prises pour le cumul Maladie Professionnelle-Accident du Travail, l'indemnisation ne peut dépasser les 100%.

Le bassin minier, malgré les richesses qu'il a produit grâce au charbon, qui a développé, la chimie, la métallurgie, l'électricité, etc., a toujours été défavorisé par rapport au national, un niveau de vie inférieur, une situation sanitaire médiocre, un chômage important, est en droit d'exiger une amélioration de leurs conditions de vie.

En 1992, Monsieur Evin, Ministre de la Santé, sur le perron de la Mairie de Bruay, tenait ces propos « si vous voulez sauver votre régime maladie, il faut « **restructurer** ». Toutes les organisations syndicales ont applaudi, sauf la CGT, qui avait refusé de se mettre sur le perron.

Que nous avions raison de nous opposer, on mesure aujourd'hui les dégâts en matière de santé.

En 2011, nous avons arraché un Décret du gouvernement Sarkozy, nous accordant une prise en charge à 100% de nos soins.

Mais par le transfert en 2015 de notre régime de Sécurité Sociale au Régime Général des mesures remettent en cause ces 100%.

Camarades, je pourrais évoquer ce qui se prépare pour supprimer la CANSSM et nous inclure en totalité dans le régime général.

La CGT mineur, avec toute la CGT ne baisse pas les bras malgré l'affaiblissement de nos forces, en appelle actifs, retraités et veuves à réagir vigoureusement et répondre à nos appels.

Souvent lors de telles cérémonies, il est de bon ton de dire qu'il s'agit de répondre à un devoir de mémoire. Il y a aussi et je dirais surtout un devoir d'histoire.

En lisant certains articles ou coupures de journaux, en écoutant les discours politiques, que du positif, de vœux pieux, de phrases généreuses mais rarement suivies d'effets.

Nous ne resterons pas silencieux, ni inactifs face aux coups qui nous sont portés.

Sur la dangerosité de la loi de transition énergétique qui n'a d'autre objectif que le démantèlement et la privatisation du secteur public de l'énergie.

Pas plus inactif face à la politique de Macron véritable bombe à retardement contre les droits des travailleurs ;

- Qui revendiquent le retrait de la Loi Retraite portant le départ à 64 ans,
- Contre le démantèlement de notre Sécurité sociale,
  Pour l'embauche de médecins et infirmières, en général pour le maintien, le développement du service public,
- Une certaine presse accuse la CGT de pousser l'action jusqu'à la violence.

La violence, aujourd'hui, c'est Macron, par son autorité, son arrogance qui est violente.

Camarade, la corporation minière a démontré par son courage, sa détermination, que ceux sont des patriotes.

Après avoir gagné la bataille du charbon, s'être opposé au nazisme, en réponse à leurs légitimes revendications, ils ont vécu la violence politique, militaire, l'emprisonnement, le licenciement.

Où était la violence ?

La désindustrialisation a poussé les travailleurs à réagir, ils ont eu le droit à la police, la gendarmerie, qui les chassaient de l'entreprise occupée.

Aujourd'hui, ceux qui sont pour les mesures Macron, nous accusent du fait de durcir notre combat, de favoriser le licenciement, la fermeture de petites entreprises.

Les mêmes, oublient que l'augmentation du gaz et de l'électricité favorise le dépôt de bilan et les licenciements, on en parle peu.

Camarade, le droit de grève est inscrit dans la Constitution.

La lutte des classes est démocratique.
Alors, Camarade, n'hésitez pas à vous unir pour faire plier Macron et sa clique de financiers.